

N/REF : 8/04/2026 9H25 C:000053 I:00099
V/REF : AC/C44156
V/Email reçu le Mercredi 08/04/2026 à 9H25

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SXP
IMMEUBLE : LE ST EXUPERY -SXP
1/3, COURS JEAN JAURES
.
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le 17 Avril 2026

Référence Marché: 024071-ELT-002
LOCALISATION : 1-3 COURS JEAN JAURES - PARTIES COMMUNES
MOTIF : RECHERCHE DYSFONCTIONNEMENT LUMIERE
VOIR POUR ENLEVER LA LUMIERE EN CONTINU
Donneur d'ordre : M. V BRIENS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 10/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
CONSTAT : LES HORLOGES DES PARTIES COMMUNES SONT EN MARCHÉ FORCÉE
MISE EN MARCHÉ AUTOMATIQUE DE L'HORLOGE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
REMARQUE: LES HORLOGES ONT ÉTÉ MISE EN MARCHÉ FORCÉE PAR LES PERSONNES
QUI TRAVAILLENT SUR PLACE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 13/04/26 à 09H58 M. V BRIENS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	ELT064-Dépann.équip.éclairc	yc rem.en état	1	71,84
				71,84
		TOTAL H.T.		71,84
		T.V.A. a 10,00%		7,18
		TOTAL T.T.C.En EURO		79,02

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.